

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN389

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 14

Substituer à l'alinéa 14 les trois alinéas suivants :

« 7° Le III de l'article L. 4211-1 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, après le mot : «défense», sont insérés les mots : «d'encourager l'engagement de la jeunesse dans le lien avec son armée.» ;

« b) Le c du 1° est ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réserve militaire est incontestablement l'incarnation du lien entre la Nation et son armée.

Afin de préparer les futures générations de réservistes, cet amendement propose d'intégrer au sein du Code de la Défense et dans les objets de la réserve citoyenne l'encouragement de l'engagement chez les jeunes français.